

- **Personnel communal :**

En prévision du départ en retraite de Mme Claire HÉRAUD, le conseil a voté la création d'un emploi non-permanent pour une durée de 6 mois à compter du 01/04/2021.

En renfort de l'équipe technique, un jeune sera embauché en CDD saisonnier de 3 mois renouvelable à compter du 01/04/2021.

- **RPI Ivoy/La Chapelle**

Après de nombreuses démarches réalisées par les élus des deux communes, le CTSD (Comité Technique Spécial Départemental) et le directeur académique des services de l'Education Nationale ont pris la décision de ne pas fermer de classe dans notre RPI.

La directrice de l'école a fait une demande d'achat de matériel informatique (3 640€), le conseil donne son accord de principe sous réserve de l'obtention d'une subvention de l'Etat.

- **Lotissement Les Reguins**

La municipalité a enregistré deux propositions d'achats pour le terrain constructible situé 6 rue du Savoir. Elle attend de plus amples informations avant de se prononcer.

- **Subventions**

Le conseil ne donne pas suite aux demandes.

- **Affaires diverses**

M le Maire a rendu **hommage à Mme Wilhelmine ESTÈVES**, conseillère municipale de 1989 à 1992, adjointe de 1992 à 2008, membre du CCAS et présidente de l'association Saint-Jacques durant de nombreuses années. Elle s'était beaucoup investie dans la vie associative et communale.

Le conseil municipal prend acte du **bilan d'activités 2020 du Syndicat Mixte du Pays Sancerre Sologne** présenté par M le Maire.

Les **travaux de construction de la maison médicale** avancent normalement grâce à une bonne entente de tous les corps de métiers présents sur le chantier. Un nouveau planning sera donné prochainement.

L'agence de l'eau Loire Bretagne organise une **consultation du public** sur la gestion de l'eau et des risques d'inondation. Du 1^{er} mars au 1^{er} septembre 2021, vous êtes consultés sur :

- Le projet de schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (Sdage) du bassin Loire-Bretagne 2022-2027 et son programme de mesures,
- Le projet de plan de gestion des risques d'inondation (PGRI) du bassin Loire-Bretagne 2022-2027.

Nous vous invitons à participer à cette consultation. Tous les documents sont consultables et téléchargeables sur le site sdage-sage.eau-loire-bretagne.fr.

La municipalité rappelle que le **stationnement entre la salle municipale et le City-Stade** n'est pas autorisé. Un parking est à disposition. Il existe un sens de circulation qu'il serait bon de respecter.

La mairie fait appel au civisme des parents concernant le **stationnement sur le parking de l'école**. Les parents doivent prendre conscience des risques encourus lors de leurs stationnements anarchiques.